



MAIRIE
DE
Lussan

Service : Secrétariat Général
Naima CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM-11-12-2024

Documents
55 à 61

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames Mireille FEI DA SILVA, Emmanuelle VALLET, et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY, Jean-François PERRET et Guillaume DIVOL

Représentés : Mme Fanny GRACI (représentée par M. Michel DALVERNY), Mme Ghislaine VERDIER (représentée par M. Jean-Marc FRANCOIS),

Absent : Arnaud HINCELIN

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, madame Emmanuelle VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Ordre du jour modifié :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Création emploi rédacteur suite promotion interne
- CDG-Assurance statutaire mise en concurrence
- Création ligne de bus entre Barjac et Nîmes via Méjannes-Le-Clap, Lussan, Vallérargues et Uzès
- Demande de subvention 2025 amendes de police
- Achat parcelle Chautard-Commune
- Budget annexe-Décision modification

2024-55-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 24 septembre 2024 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 24 septembre 2024 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2024-56- CREATION EMPLOI REDACTEUR SUITE PROMOTION INTERNE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la promotion interne de la secrétaire générale de mairie au grade de Rédacteur, il convient de créer le poste.

Vote à l'unanimité

2024-57-CDG-ASSURANCE STATUTAIRE MISE EN CONCURRENCE

Monsieur le Maire rappelle que la protection sociale applicable aux agents des collectivités locales a des conséquences financières lourdes pour les employeurs qui doivent maintenir des prestations à leurs agents. Il est donc important, en cas d'absentéisme pour des raisons de santé, que les collectivités souscrivent une assurance pour ce risque.

Le centre de gestion du Gard propose depuis de nombreuses années un contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires couvrant aussi bien les agents CNRACL que les agents IRCANTEC de droit public. Ce contrat arrive à terme 31/12/2025 il convient donc de relancer la procédure pour un nouveau contrat avec effet au 01/01/2026 et pour une durée de 4 ans.

Vote à l'unanimité

2024-58-CREATION LIGNE DE BUS ENTRE BARJAC ET NIMES VIA MEJANNES-LE-CLAP, LUSSAN, VALLERARGUES ET UZES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le Maire de Barjac en date du 25 novembre 2024 relatif à la création d'une ligne de bus de qualité entre Barjac et Nîmes via Méjannes-le-Clap, Lussan, Vallérargues et Uzès. Il est toutefois précisé que cette ligne soit créée en complément et non en remplacement de la ligne existante Uzès –Saint-Ambroix .Un courrier sera adressé au Maire de Barjac pour confirmer l'intention de la commune de se joindre à ce vœu pour cette création de ligne.

Vote à l'unanimité

2024-59-DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une aide pour des opérations concernant la circulation routière (création de parc de stationnement, aménagement de carrefour, travaux commandés par les exigences de la sécurité routière...) ou encore les transports en communs (aménagement et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accès aux réseaux de transports...). Il faudra définir avant février 2025 quels sont les travaux exigibles à envisager éventuellement.

Vote à l'unanimité

2024-60-ACHAT PARCELLE CHAUTARD-COMMUNE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'UDAF reçu en date du 25 octobre 2024 en qualité de curateur de Mme CHAUTARD Véronique qui fait part du souhait de la majeure protégée de procéder à la vente de son terrain. Il s'agit d'une parcelle de lande sur la commune cadastrée lieu-dit « les Teyssières » section H3 pour une contenance de 27ares 40 centiares au prix de 328.80 €.

Cette opération ne présente pas un grand intérêt pour la commune mais rentre dans le cadre de son soutien aux personnes en difficulté.

Vote à l'unanimité

2024-61-BUDGET ANNEXE-DECISION MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de procéder au mandat pour les créances irrécouvrables il convient d'abonder le compte 6541 pour un montant de 1147.48 €

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Un vœu de soutien aux employés de l'entreprise SOLVAY menacé de fermeture est voté.
- Le chantier de réhabilitation des façades Est et Ouest du château se déroule sans problème mais certaines difficultés apparaissent au niveau de l'intervention de l'entreprise chargée de l'installation de l'ascenseur.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire,
Jean Marc FRANÇOIS

